

Pancienne demeure des missionnaires ; c'était une cabane de 36 pieds qui servait de chapelle, de maison, de boulangerie et d'usine.

Parmi les objets appartenant aux pères, il y en avait trois surtout qui faisaient l'admiration des sauvages, c'était un miroir, un moulin à farine portatif et une horloge. Les Hurons appelaient l'horloge *le capitaine du jour* et les sons de l'horloge étaient pour eux une espèce de langage que le serviteur des Jésuites leur interprétrait souvent d'une façon assez drôle.

L'horloge était pour eux une espèce de personnalité, ils demandaient des nouvelles de sa santé : — les sons du timbre de l'horloge étaient comme l'expression d'ordres donnés par cet être mystérieux. Ainsi quatre coups frappés à l'horloge voulaient dire : — il est temps de se retirer — et douze coups signifiaient que le *capitaine du jour* donnait l'ordre de lever la charrière pour le repas.

## XXV.

De grands personnages en France, à la Cour et dans la noblesse, commençaient à signaler leur protection par les services qu'ils rendirent à la Colonie : nous avons déjà vu que le Cardinal de Richelieu, son illustre nièce la Duchesse d'Aiguillon, et M. de Sillery portaient un intérêt particulier au Canada.

Ce n'était point l'intérêt personnel qui engageait ces grands personnages à étendre leur protection sur ces nouvelles contrées ; mais la charité chrétienne, et leurs préoccupations s'exerçaient moins sur les intérêts matériels que sur les avantages moraux et intellectuels de la colonie : — cette sollicitude, toute catholique, s'étendait d'une manière toute particulière sur les sauvages, dont la conversion et la civilisation étaient l'objet de vœux sincères et constants.

Cet état de choses offre un contraste bien frappant avec ce qui s'est passé dans l'établissement de la plupart des colonies anglaises des Etats-Unis. Là les grands et les puissants se sont en général peu ou point du tout montrés : ces colonies se sont formées par les efforts de gens du peuple qui allaient chercher le bien-être matériel, et le sort des sauvages n'était pour rien dans les préoccupations de la plupart des colonisateurs.

La pensée dominante des protecteurs du Canada était l'établissement de séminaires, de collèges, de couvents, d'hôpitaux, d'églises et d'asiles pour les enfants sauvages. En 1626, M. René Rohault, fils du Marquis de Gamache, voulant entrer chez les Jésuites, avait obtenu de sa famille la permission de consacrer une somme considérable à l'établissement d'un séminaire pour les enfants sauvages et d'un collège pour les jeunes Français du Canada. Ce projet ne fut cependant mis à exécution que quelques années plus tard, et on ne commença à ramasser quelques matériaux qu'en l'année 1635 ; on pensait alors à bâti à Notre-Dame-des-Anges où l'on croyait que serait établie la ville de Québec ; mais le plan de construire Québec ayant changé en 1637, on obtint la concession de 12 arpents de terre, qui sont aujourd'hui en la possession des troupes de Sa Majesté avec les édifices qu'y bâtirent plus tard les Jésuites.

M. de Rohault avait donné, non pas 6,000 écus comme le dit Charlevoix ; mais 16,000 écus ; c'est-à-dire 45,000 francs. C'était à cette époque une somme considérable. De suite et sans attendre l'érection des édifices on établit en 1636 un petit collège et un petit séminaire pour les enfants sauvages. Le Père Lejeune dit que le P. De Quen était professeur dans cette première institution du Nord de l'Amérique.

Le premier collège qui fut établi dans les colonies anglaises fut celui que fonda la législature de Massachusetts à Newtoun, près de Boston et qui est aujourd'hui, sous le nom de *Harvard University*, compté pour la première institution chez les Américains. Les commencements de cette université ne furent pas plus grandioses que ceux du collège de Québec, bien qu'on l'eût décoré de suite du nom de *Cambridge College*. Deux ou trois ans après sa fondation un ministre protestant, M. Harvard légua, en mourant, à cet établissement une somme de £780 ou à peu près 16,000 francs, et c'est pour cela qu'on donne à cette maison le nom de *Harvard University*. Le premier professeur de *Harvard College* fut un monsieur Nathaniel Eaton qui avait reçu son éducation chez les Jésuites (*initiated amongst the Jesuits*, dit Winthrop).

La nouvelle de l'établissement d'un collège à Québec, fit du bruit en France et donna l'idée à bon nombre de braves familles de venir s'établir au Canada ; car ce qui préoccupait le plus nos pères, ce n'était pas la perspective de faire fortune, mais le soin de donner à leurs enfants une éducation chrétienne et soignée.

La Chapelle construite par Champlain, fut agrandie vers ce temps et dès l'automne 1635, on commença à y chanter régulièrement la grande messe et les vêpres paroissiales : — celle était la piété de nos ancêtres que malgré le petit nombre des familles, la Chapelle

était toujours pleine et avait peine même à contenir tout le monde. Les mœurs étaient alors tellement sévères qu'en 1636 un homme fut attaché plusieurs heures au poteau, sur la place publique, pour s'être énervé et avoir blasphème.

Ce fut dans les derniers jours de l'année 1635 que la Nouvelle France perdit son fondateur et son grand homme : Champlain était depuis quelques années affaibli par les soucis et les chagrin. La maladie de Champlain s'était déclarée avant le départ des navires d'automne et on avait pris des précautions, dans l'attente du triste événement qu'on appréhendait.

La maladie qui paraît avoir mis fin aux jours de Champlain est la paralysie ; car on voit qu'il fut empêché dès le commencement de l'automne de signer quelques documents publics et son propre testament. Le bon et digne Champlain se prépara longuement et avec soin à la mort : — sous la direction de son confesseur, le Père Lallemand, et ce fut le jour de Noël, le 25 novembre 1635, qu'il rendit sa belle âme à son créateur. Il avait vécu en chrétien et il mourut en odeur de sainteté.

Le deuil fut grand à Québec, tout le monde semblait avoir perdu un père et un ami. Le service funèbre fut chanté par le P. Lallemand et ce fut le P. Lejeune qui prononça l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Le corps de Champlain fut inhumé dans cette partie de la Chapelle qu'on appelait la Chapelle de Champlain. On a lieu de croire que plus tard les précieuses dépouilles mortelles du grand homme furent transportées dans l'Eglise que bâtirent les Pères Récollets après leur retour dans la Nouvelle France.

Champlain emportait dans la tombe le respect et l'amour de tous ceux qui l'avaient connu, et sa mémoire restera en vénération pour tous ceux qui étudieront l'Histoire si intéressante de notre pays. Le scarbot, Charlevoix et tous les auteurs qui ont parlé de lui accordent à ce grand homme toutes les qualités nécessaires à un fondateur, constance, fermeté, courage, zèle, désintéressement, honneur, loyauté et surtout ils lui reconnaissent ces convictions religieuses profondes, sans lesquelles il n'y a pas de vraie grandeur.

(A continuer.)

## EDUCATION.

## Conseils aux Instituteurs.

## IX.

## L'INSTITUTEUR DANS SA FAMILLE.

" La vie privée, a dit un grand orateur, doit être murée." Cette maxime, admirablement vraie, ne saurait cependant s'appliquer entièrement à l'instituteur public ; il appartient au pays dans les détails de sa vie intime, aussi bien que dans l'exercice de ses fonctions. Le pays, en effet, a droit d'exiger que la source d'où doivent décourir, pour ses enfants, les leçons et les exemples, soit constamment pure.

La maison de l'instituteur doit être comme une seconde école qui reproduira pour toute la commune, sous la forme de l'exemple, ce que l'autre école n'enseigne qu'à la jeunesse sous forme de leçon.

Si la divine Providence vous a conservé de vieux parents à qui vous puissiez rendre une partie de ce qu'ils ont fait pour vous dans votre enfance, je suis certain de leur bonheur ; grâce à la délicatesse de vos soins, aucun nuage ne troublera le soir de leur vie. L'exemple que vous devez à tous les enfants rendra encore plus sacré pour vous ce devoir, que la nature impose et que le cœur accepte avec joie.

Toute la commune admirera, et, si j'ose m'exprimer ainsi, étudiera chez vous l'union conjugale, les soins empressés, les prévenances mutuelles, et, selon l'état de votre fortune, l'aissance sagelement administrée ou la pauvreté noblement vaincue.

Qu'on n'aille jamais visiter l'instituteur dans son intérieur modeste sans s'édifier dans la contemplation de son bonheur tranquille ; qu'on ne sorte jamais d'autrui de lui sans se sentir meilleur.

C'est ainsi qu'il se montrera digne d'élever la jeunesse.